

NOTE d'information concernant la situation sociale et
syndicale en Turquie

SOLIDARITE AVEC LA DISK
NOTE INTERNE

- Secrétariat de la FSM
- Centrales affiliées
d'Europe
- UIS

Chers camarades,

Du 18 au 24 octobre une délégation composée de D.BONVALOT (Secrétaire commission Europe FSM) et D.RETUREAU (Secrétaire général de la FISE) s'est rendu en mission d'information en Turquie.

Durant leur séjour les 2 camarades ont pu entrer en contact avec:

- Les avocats de la DISK et de ses militants.
- La direction de la DISK, des militants syndicaux .
- Des journalistes.

Ces différentes rencontres ont permis de faire le point sur la situation actuelle en Turquie.

A. SITUATION SOCIALE, POLITIQUE ET SYNDICALE

Depuis la prise de pouvoir des militaires il y a 5 ans, la situation économique et sociale s'est dégradée en permanence ;

- Chômage important, selon les estimations des syndicalistes le nombre de chômeurs se situe entre 10 et 15 millions (population totale de la Turquie: 53.000.000 habitants).

- Très bas salaires
- Inflation permanente.

Les acquis, les droits sociaux et syndicaux ont été supprimés. Malgré toutes ces difficultés, des luttes, des grèves sont organisées au niveau des entreprises. Elles sont réprimées durement.

Au niveau politique il n'y a aucune évolution réelle, une opposition parlementaire très limitée est tolérée, placée sous la surveillance des militaires. L'objectif étant de donner au pouvoir actuel un semblant de légitimité. Par contre l'opposition populaire au régime est très large, elle touche pratiquement toutes les classes sociales, politiquement elle va de la droite classique à l'extrême gauche. (Une évolution de la situation peut être envisagée à moyen terme).

B. LES PROCES CONTRE LA DISK ET SES MILITANTS

Malgré la mise en liberté provisoire des inculpés le procès continue et arrive dans sa 2ème phase. Le procureur doit prochainement prononcer son réquisitoire final et ensuite parole sera donnée à la défense. (Dans des conditions difficiles)

Les syndicalistes jugés encourent toujours des peines très graves.

Actuellement il y a 1500 inculpés menacés d'emprisonnement et 79 responsables menacés de la peine de mort. (Il s'agit du plus grand procès jamais monté contre une organisation syndicale).

Le procès risque de durer jusqu'en mars/avril 1986. Sur le fond c'est le procès contre la démocratie, contre les droits de l'homme.

La nouvelle législation syndicale (lois sur les organisations et les activités syndicales) - en flagrante contradiction avec les normes et les conventions de l'OIT sur la liberté syndicale - promulguée par la junte militaire en 1983 pèse très lourdement sur le mouvement syndical. Les syndicats sont aujourd'hui à la merci du pouvoir politique et le droit de grève a été dépourvu de toute sa signification. C'est le ministère du travail qui a la compétence de déterminer quel syndicat pourrait participer aux négociations collectives entre celui-ci et l'employeur. Un autre aspect significatif de la nouvelle législation est l'interdiction de toute activité politique aux syndicats.

Il est vrai que ces restrictions sont de plus en plus contestées dans le milieu syndical et du travail. Mais la direction de la TURK-IS ne se montre pas pressée pour engager une lutte active pour le rétablissement des droits syndicaux. Le ton des critiques contre cette direction monte, qui viennent de la base et

des syndicats nationaux de branche d'obédience social-démocrate. Dans deux assemblées des délégués d'entreprises que la TURK-IS a dû organiser, les participants ont repris des mots d'ordre bien connus de la DISK. Sur ce, la direction de la TURK-IS s'est résignée de continuer à organiser ces rassemblements.

Dans cette situation les nouvelles conventions collectives contractées sont bien loin de répondre aux aspirations des travailleurs; leur pouvoir d'achat s'étant continuellement et rapidement dégradé depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980: 50% depuis cette date. Le salaire moyen des travailleurs turcs est aujourd'hui moins que celui des travailleurs de la Corée du sud ou de Hong Kong.

Les syndicats d'obédience fasciste exploitent cette situation et l'immobilisme de la TURK-IS. On a autorisé la réouverture de la Confédération MISK (Confédération des syndicats nationalistes) qui est ouvertement favorisée par le gouvernement d'Ozal et son ministère du travail.

Quant à la DISK et ses syndicats affiliés, bien que leurs dirigeants aient été mis en liberté, ceux-ci sont interdits de toute activité syndicale jusqu'à la fin du procès. Une liste noire a été établie concernant 15 mille militants de la DISK dont 9 mille de DISK/MADEN-IS. Dans certains secteurs tels que la chimie, le pétrole, l'industrie pharmaceutique, le verre les adhérents des syndicats de la DISK se sont orientés vers les syndicats de la TURK-IS, dans d'autres (comme la métallurgie) certains syndicats autonomes.

Au niveau international la CES a accepté récemment l'affiliation de la DISK. Mais 17 syndicats nationaux affiliés à la DISK sur un total de 31 restent toujours affiliés aux UIS. (La CES, la CISL, assurent actuellement une aide financière importante et permanente vis à vis des dirigeants de la DISK inculpés).

C. NOTRE SOLIDARITE

Depuis le coup d'état militaire la FSM et ses UIS n'ont cessé de manifester leur solidarité politique et matérielle. (des relations de la DISK avec la FSM sont une charge retenue contre elle).



A ce stade du procès nous devons renforcer notre action en faveur de la DISK et de tous ses militants. Celle-ci doit être menée dans plusieurs directions:

1) Au niveau d'une campagne d'explications (presse syndicale, communiqués etc...) sensibiliser l'opinion vis-à-vis de la situation en Turquie, rappeler l'illégalité du procès, exiger la libération et l'acquittement de tous les syndicalistes, le retour à la démocratie, la restitution des droits et des biens de la DISK.

2) Intervenir au niveau des gouvernements, des institutions européennes, de l'OIT.....

3) Assurer la présence de délégations syndicales durant la 2ème phase du procès.

En décembre une délégation est envisagée:

- 1 représentant commission Europe
- 1 représentant de l'AIJD
- 3 ou 4 syndicalistes de l'Europe Occidentale (à organiser avec la CGT-France).

Avec les UIS on peut aussi envisager leur présence au procès durant la période de janvier à avril (à discuter avec elles).

4) Assurer la solidarité financière avec les inculpés, leurs familles. (Tous les inculpés sont au chômage, interdiction est faite de les employer).

- Dans un premier temps il est fait appel à l'aide financière de:

- Fonds solidarité de la FSM
- Participation des centrales affiliées de la FSM en Europe (versements à effectuer à la FSM, "Solidarité avec la DISK").
- élargir la solidarité aux autres continents, aux UIS.



- initiatives diverses pour collecter les fonds.

D. CONCLUSION:

La situation en Turquie, la gravité du procès en cours exigent de notre part une action importante, l'organisation sous toutes ses formes de la solidarité active. Nous devons pouvoir compter sur votre aide. L'enjeu du procès contre la DISK exige la prise en compte prioritaire de ce problème.



Comptant sur vous, bien fraternellement,

D. BONVALOT
Secrétaire Commission Europe

Bonvalot